

habiter convenablement, il existe, sur preuve que la personne accusée a, dans la demeure de cet enfant, participé à l'adultère, à l'immoralité sexuelle, à l'ivrognerie habituelle ou à toute autre forme de vice, présomption absolue que l'enfant était effectivement exposé à être ou devenir immoral, ses mœurs gravement atteintes et sa demeure réellement un endroit où il ne peut habiter convenablement."

Sur proposition du très honorable M. Meighen, le Sénat approuve le texte de la Chambre des communes.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

PROROGATION

Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône:

L'honorable **PRESIDENT** ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que:

"C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la Chambre du Sénat."

La Chambre des communes étant venue avec son Orateur,

Son Excellence le Gouverneur général, au nom de Sa Majesté, sanctionne les bills suivants:

BILLS SANCTIONNÉS

Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

Loi modifiant le Code criminel

Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des communes

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session du dix-septième Parlement du Dominion du Canada en prononçant le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En venant clore la quatrième session du Dix-septième Parlement, je dois vous féliciter de la façon dont vous avez réalisé les vœux formulés dans mon discours, à la rentrée des Chambres, en octobre dernier.

Je constate avec une vive satisfaction que les avantages offerts par le Accords de la Conférence économique impériale, universellement connus aujourd'hui sous le nom d'"Accords d'Ottawa", et ratifiés au début de la présente session, se traduisent déjà par un accroissement constant et profitable du commerce intra-impérial.

Le très hon. M. MEIGHEN.

Les mesures prises par mon Gouvernement en vue de maintenir la solidité de notre armature financière ont déjà produit des résultats satisfaisants. Le crédit du Canada dans le monde s'est raffermi.

Le dernier recensement décennal, sur lequel s'appuie la répartition de la représentation du peuple à la Chambre des communes, en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, révèle que le Canada compte maintenant, comme bien d'autres pays, la majeure partie de sa population dans les villes. Malgré cette dernière difficulté, vous avez pu effectuer une nouvelle répartition juste et équitable des circonscriptions électorales du pays.

Les chartes des banques du Canada ont été prolongées d'un an afin que le Parlement puisse, avant d'entreprendre la révision décennale de la Loi des banques, connaître les résultats de la Conférence économique et financière mondiale, ainsi que les conclusions de la Commission royale que le Gouvernement nommera bientôt pour étudier les problèmes bancaires et monétaires.

Les questions complexes et difficiles du transport ferroviaire au Canada ont fait l'objet d'une mesure législative incorporant les recommandations principales de la Commission royale des chemins de fer et du transport. Cette législation, dont le principe est de maintenir l'intégrité de nos deux réseaux transcontinentaux, tend à assurer un service efficace et économique et à fournir des moyens de coopération entre les deux réseaux.

Nous avons le ferme espoir que l'Accord avec la République française, réglant les tarifs des douanes, ainsi que la Convention régissant les droits des nationaux, le commerce et la navigation, que vous avez ratifiés, vont favoriser les échanges commerciaux entre les deux pays et assurer à ceux-ci des avantages réciproques.

Les amendements à la Loi des pensions que vous avez adoptés vont permettre au pays de remplir, avec plus de justice et d'équité et avec des organismes moins encombrants et moins coûteux, ses engagements envers ceux qui ont combattu dans la Grande Guerre.

Au nombre des autres mesures importantes que vous avez adoptées se trouvent: une loi modifiant la Loi des grains du Canada; une loi autorisant le Gouverneur en conseil à permettre de prolonger, par proclamation, la durée de l'Accord commercial conclu entre le Canada et la Nouvelle-Zélande; une loi modifiant la Loi de navigation du Canada, et des lois concernant les pénitenciers, les forces en visite de la Communauté britannique, le Code criminel, la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, et l'allègement du chômage et l'aide à l'agriculture.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux besoins de l'Administration.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Le courage avec lequel le peuple canadien a supporté les fardeaux que lui imposent ces temps agités témoigne de sa foi ardente dans l'avenir de son pays. On se rend compte, cependant, que la coopération entre les peuples de la terre s'impose si l'on veut sortir de la crise sans précédent qui a si longtemps régné dans tous les pays.

En vous libérant de vos devoirs parlementaires, j'implore la divine Providence de vous guider et de vous bénir.